



**Partenariat
Mondial**

pour une coopération efficace
au service du développement

Le 2^e cycle de suivi (2015-2016)

Indicateurs 8, 10

Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE

www.effectivecooperation.org

Approche du suivi – « léger au niveau mondial, axé sur les pays » (1/2)

• Leadership du pays

Le processus de collecte et de validation des données est :

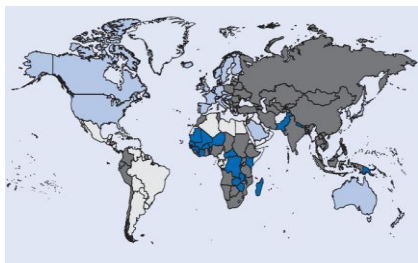


- ✓ Dirigé par les gouvernements des pays en développement, en consultation avec les partenaires du développement (fournisseurs de coopération, OSC, secteur privé)
- ✓ Ancré dans des processus nationaux existants, lorsque cela s'avère possible (par ex., la collecte des données par le biais des systèmes de gestion de l'information sur l'aide au niveau pays, processus de suivi intégré dans les cadres de redevabilité mutuelle)

L'exercice de suivi et ses résultats suscitent le dialogue politique multi-parties prenantes et la redevabilité au niveau des pays

• Cadre de suivi au niveau mondial

L'EAC PNUD-OCDE :



- ✓ Coordonne l'agrégation des données existantes (données collectées auprès des pays et données collectées au niveau mondial)
- ✓ Apporte un soutien continu aux pays grâce à des instructions pratiques et à un service d'assistance (*Helpdesk*)
- ✓ Produit des Rapports d'étape mondiaux en vue d'orienter les Réunions de Haut Niveau

Les progrès sont suivis de manière continue (2013-2014, 2015-2016)

Que suit le Partenariat Mondial?

10 indicateurs, ancrés dans les principes relatifs à l'ECD

Indicateurs de l'enquête de suivi de Paris

Forte demande des pays et bons précédents

- **Redevabilité mutuelle**
- **Prévisibilité**
- **Inscription de l'aide au budget**
- **Utilisation des systèmes de GFP/de passation des marchés**
- **Aide déliée**

NOUVEAUX indicateurs issus de Busan

- **Genre**
- **Résultats**
- **Dialogue public-privé (DPP)**
- **Environnement favorable aux OSC (EF OSC)**
- **Transparence**

Année de référence

- En ce qui concerne les indicateurs tirés de l'Enquête de suivi de la Déclaration de Paris, année de référence = 2010
- En ce qui concerne les nouveaux indicateurs, année de référence = 2013/ (Genre & Transparence) ou 2015/2016 (Résultats, DPP, EF OSC)

Ce qui est suivi ? 10 indicateurs

Thèmes et Indicateurs	Sources d'information	
	Pays en développement	Autres processus
<p>Thème : La coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement</p> <p>Indic 1. Degré d'utilisation des cadres de résultats des pays en développement par les fournisseurs de coopération pour le développement</p>	■	
<p>Thème : La société civile opère dans un environnement qui maximise son engagement et sa contribution au développement</p> <p>Indic 2. Degré de contribution du gouvernement et des fournisseurs de coopération à un environnement favorable aux OSC, et degré de mise en œuvre par les OSC des principes d'efficacité du développement dans leurs propres activités</p>	■	
<p>Thème : Engagement et contribution du secteur privé au développement</p> <p>Indic 3. Qualité du dialogue public-privé</p>	■	■ (Enquête sur le budget ouvert & Indices de gouvernance mondiale)
<p>Thème : Transparence : les informations sur la coopération au développement sont accessibles au public</p> <p>Indic 4. Mesure de l'état de mise en œuvre du standard commun par les fournisseurs de coopération</p>		■ (IITA et CAD-OCDE)
<p>Thème : La coopération pour le développement est davantage prévisible</p> <p>Indic 5a. prévisibilité annuelle - Pourcentage de l'aide décaissée au cours de l'exercice pour lequel elle était prévue par les fournisseurs de coopération pour le développement</p> <p>Indic 5b. prévisibilité à moyen terme – Pourcentage de l'aide couverte par les plans indicatifs prévisionnels de dépenses fournis au niveau des pays</p>	■	
<p>Thème : L'aide est inscrite aux budgets présentés à l'examen parlementaire</p> <p>Indic 6. % de l'aide prévue pour décaissement qui est comptabilisé dans les budgets annuels approuvés par les assemblées législatives des pays en développement</p>	■	
<p>Thème : La redevabilité mutuelle est renforcée par le biais d'examen inclusifs</p> <p>Indic 7. % des pays qui effectuent des évaluations inclusives mutuelles des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements convenus</p>	■	
<p>Thème : Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes</p> <p>Indic 8. % des pays disposant de systèmes qui suivent et rendent publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes</p>	■	
<p>Thème : Des institutions efficaces - les systèmes des pays en développement sont renforcés et utilisés</p> <p>Indic 9a. Qualité des systèmes de GFP des pays en développement</p> <p>Indic 9b. Utilisation des systèmes de GFP et de passation des marchés des pays en développement</p>	■	■ (EPIN)
<p>Thème : L'aide est déliée</p> <p>Indic 10. % de l'aide qui est entièrement déliée</p>		■ (CAD-OCDE)

Principales étapes et calendrier

De juin à octobre 2015

Préparation et sensibilisation

De septembre à octobre 2015

Lancement de l'exercice de suivi

D'octobre 2015 à mars 2016

Collecte et validation des données

Principale date butoir : 31 mars, soumission des données validées à l'EAC

D'avril à mai 2016

Traitement et revue finale des données

De juin à septembre 2016

Agrégation, analyse, production et publication du Rapport d'étape 2016

De septembre à décembre 2016

Dialogue et diffusion (**RHN2 – Novembre 2016**)

Notes :

- Les échéances relatives aux pays doivent être adaptées à la situation du pays.
- Le respect de ce calendrier dépendra de l'observation des délais impartis pour transmettre les données validées par les gouvernements des pays en développement.
- Afin d'assurer la soumission des données provenant des pays en développement avant le 31 mars 2016, tout en prévoyant suffisamment de temps pour leur validation au niveau des pays, il conviendrait d'envisager la collecte des données en fonction des données qui seront disponibles en octobre-décembre 2015.

QUI devrait y participer ?



GOVERNEMENTS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT



Le coordinateur national,
l'acteur principal !

- Travaille en général au ministère des Finances / de la Planification (du Plan)
- Avec le soutien de son ministre (engagement politique de haut niveau)
- En liaison avec d'autres institutions gouvernementales

BUREAUX-PAYS DES FOURNISSEURS

- En liaison avec leur siège
- 1 « **point focal des fournisseurs** », qui :
 - ✓ Sert de principal homologue
 - ✓ Facilite l'engagement des autres fournisseurs de coopération

AUTRES PARTENAIRES

- **Parlementaires, OSC, secteur privé, syndicats**
- 1 « **point focal** » représentant chaque **groupe de parties prenantes**, qui :
 - ✓ Sert de principal homologue
 - ✓ Partage les opinions de leur groupe



ÉQUIPE D'APPUI CONJOINTE

- Équipe basée à Paris/New York
- [au cas par cas] Bureaux-pays et centres régionaux du PNUD



Plateformes
régionales



Reporting des données

- Pour chaque indicateur :
- ✓ Qui transmet les données au coordinateur national ?
- ✓ Quel type de données (quantitatives ou qualitatives) ?

INDICATEURS	Gouvernement	Fournisseurs	OSC	Secteur privé	Syndicats	TYPE de DONNÉES
1 Utilisation des cadres de résultats nationaux	■	■				QUANTI & QUALI
2 Environnement favorable aux OSC	■	Point focal	Point focal			QUALI
3 Engagement du secteur privé	■	Point focal	Point focal	Point focal	Point focal	QUALI
5a Prévisibilité (annuelle)	■	■	■		■	QUANTI
5b Prévisibilité (à moyen terme)	■					QUALI
6 Aide inscrite au budget	■	■				QUANTI
7 Redevabilité mutuelle	■					QUALI
8 Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes	■					QUALI
9b Utilisation des systèmes de GFP et de passation des marchés		■				QUANTI

Et COMMENT devraient-ils s'engager ?

- Le coordinateur national est responsable de la conduite et de la coordination du processus
- L'ensemble des parties prenantes prennent part activement aux différentes phases de l'exercice de suivi, notamment à : (1) la préparation, (2) la collecte et la validation des données, (3) le traitement et la revue finale des données (4) l'utilisation et la diffusion des conclusions

Qui ?	Quel rôle ?
Gouvernement (Coordinateur national, impliquant les ministères/agences gov. compétents)	<ul style="list-style-type: none">- Supervise et coordonne la collecte et la validation des données- Fournit les données pour les Indicateurs 1, 5b, 6, 7 et 8- Coordonne l'évaluation des Indicateurs 2 et 3- Facilite le dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Fournisseurs de coopération	<ul style="list-style-type: none">- Fournissent les données pour les Indicateurs 1, 5a, 6, 9b et contribuent à la validation des données- Participent à l'évaluation des Indicateurs 2 et 3 (point focal)- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
OSC	<ul style="list-style-type: none">- Participent à l'évaluation des Indicateurs 2 et 3 (point focal)- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none">- Participe à l'évaluation de l'Indicateur 3 (point focal)- Participe au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Syndicats	<ul style="list-style-type: none">- Participent à l'évaluation de l'Indicateur 3 (point focal)- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Parlementaires	<ul style="list-style-type: none">- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Autorités locales	<ul style="list-style-type: none">- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi

Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes

INDICATEUR 8

Pourcentage des pays disposant de systèmes qui suivent et rendent publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes

Objectif-cible global 2015 : Les pays en développement disposent tous de systèmes qui suivent et rendent publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes

INDICATEUR 8 Définitions

Systemes pour effectuer le suivi des affectations pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes :

Processus et procédures en place pour planifier, approuver, allouer et effectuer le suivi des dépenses publiques aux niveaux national et sectoriel de manière à garantir un ciblage des dépenses approprié pour bénéficier aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Ils peuvent inclure des déclarations de budgétisation sensibles au genre, des classificateurs, des marqueurs. Le système en place est supervisé par un organe gouvernemental, dans la plupart des cas, le ministère des Finances, qui prend en compte l'impact pour l'égalité hommes-femmes des décisions budgétaires.

Affectations pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes:

Allocations de ressources aux niveaux sectoriel et local en faveur d'actions :

- Qui ciblent uniquement les femmes et les filles (allocations directes)
- Qui ciblent à la fois les femmes et les hommes mais avec pour objectif spécifique l'égalité hommes-femmes (allocations directes)
- Où l'égalité hommes-femmes est intégrée (allocations indirectes)

INDICATEUR 8 Contexte

• Objectifs de l'Indicateur

- ✓ Mesurer les efforts des gouvernements pour suivre les affectations pour l'égalité hommes-femmes et les rendre publiques
- ✓ Inciter (1) à des efforts supplémentaires pour collecter, diffuser et harmoniser les données ventilées par sexe ; (2) à l'utilisation des données afin d'éclairer les décisions stratégiques et de guider les investissements ; (3) au ciblage des dépenses publiques de manière appropriée pour qu'elles profitent aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

• Engagements fondamentaux

- ✓ **2011** – L'engagement de **Busan** à « accélérer et intensifier nos efforts pour collecter, diffuser, harmoniser et mettre pleinement à profit des données ventilées par sexe afin d'éclairer les décisions stratégiques et de guider l'investissement, en veillant de même à ce que les dépenses publiques soient dûment ciblées pour bénéficier aux femmes comme aux hommes ».
- Cet indicateur a été mis au point par **ONU-Femmes**, en collaboration avec le **Réseau OCDE-CAD pour l'égalité homme-femmes (GENDERNET)**



INDICATEUR 8

Comment le mesurer ? (1/2)

Note : La méthodologie proposée N'A PAS CHANGÉ par rapport à celle du premier cycle de suivi (2013-2014)

Données requises :

Le coordinateur national rend compte des 4 questions suivantes :

- **Qg14.** Existe-t-il une déclaration officielle du gouvernement se rapportant à un système permettant d'effectuer le suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes ? (Oui/Non)
- **Qg15.** Les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes font-elles l'objet d'un suivi systématique ? (Oui/Non)
- **Qg16.** L'unité centrale du gouvernement responsable des dépenses publiques détient-elle le leadership et le contrôle en matière de suivi ? (Oui/Non)
- **Qg17.** Les informations relatives au budget mettant l'accent sur l'égalité hommes-femmes sont-elles accessibles au public (par exemple, par le biais de la surveillance parlementaire ou des contrôles de la société civile, des publications, sur des sites web ou par d'autres moyens ? (Oui/Non)

Mesure :

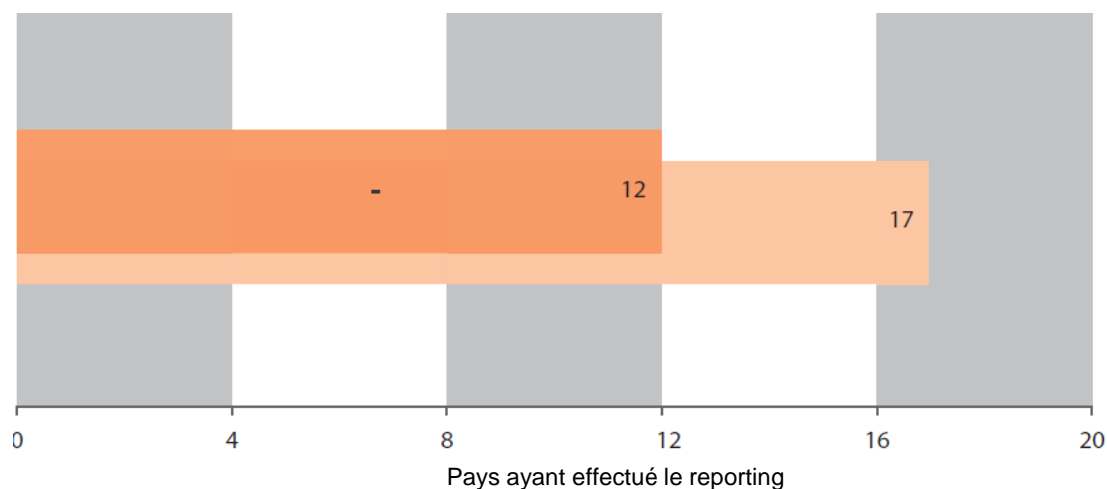
Un pays est considéré comme ayant un système en place pour suivre les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes, lorsque la réponse à l'une des trois premières questions est « oui », et pour les rendre publiques lorsque la réponse à la quatrième question est également « Oui »

- Par ailleurs, les pays peuvent indiquer si :
 - ✓ Ils utilisent des indicateurs spécifiques à l'égalité hommes-femmes et des données désagrégées selon le sexe comme base de référence pour décider de l'affectation des ressources budgétaires au niveau sectoriel et/ou au niveau décentralisé (local)
 - ✓ Ils conduisent régulièrement des évaluations d'impact budgétaire et de dépenses pour déterminer dans quelle mesure les hommes et les femmes bénéficient respectivement des dépenses publiques

INDICATEUR 8 Points saillants tirés du cycle de suivi 2013-2014

- Cet indicateur a comblé une lacune importante en matière de redevabilité, en permettant la 1^{ère} évaluation comparable de l'existence de systèmes permettant de suivre et de rendre publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes.
- En 2013, sur les 35 pays qui ont mesuré cet indicateur, 12 avaient un système en place.
- L'existence d'une déclaration officielle du gouvernement se rapportant à un système permettant d'effectuer le suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes (**Q914**) était la plus fréquemment constatée.

Nombre de pays ayant des systèmes en place permettant de suivre et de rendre publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes



- Systèmes en place pour suivre et rendre publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes
- Systèmes en place pour suivre les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes

(English only)

Aid is Untied

INDICATOR 10

Percentage of aid that is fully untied

***Global target for 2015:** Continued progress over time
(Baseline year 2010)*

Tied Aid

Aid is tied when providers place geographical **restrictions** on the sourcing of goods and services **for ODA-funded activities** –for example, by requiring that goods and services procured with development co-operation funds are sourced from suppliers in the provider country or in a restricted set of countries.

INDICATOR 10 Background

- **Origin of this Aid Effectiveness Commitment**
 - ✓ *2001 DAC Recommendation on Untying ODA to Least Development Countries*
 - ✓ A Review in 2008 extended the coverage of the recommendation to non-LDC HPICs (some exceptions)
- **Why is it important?**
 - ✓ Tying aid restricts the procurement choices of developing country governments, and decreases the value-for-money (estimates suggest a loss of 15%-30% in value-for-money)
 - ✓ Untying aid in countries that rely on ODA create opportunities to develop domestic markets and strengthen country systems.
- **Underpinning Accra and Busan Commitments**
 - ✓ Development partners agreed in **Accra (2008)** and **Busan (2011)** to accelerate efforts and to continue making progress in untying aid. Providers also committed to “improve the quality, consistency and transparency of reporting on the tying status of aid” (Bpa: para 18e)

- **Objectives of the indicator**

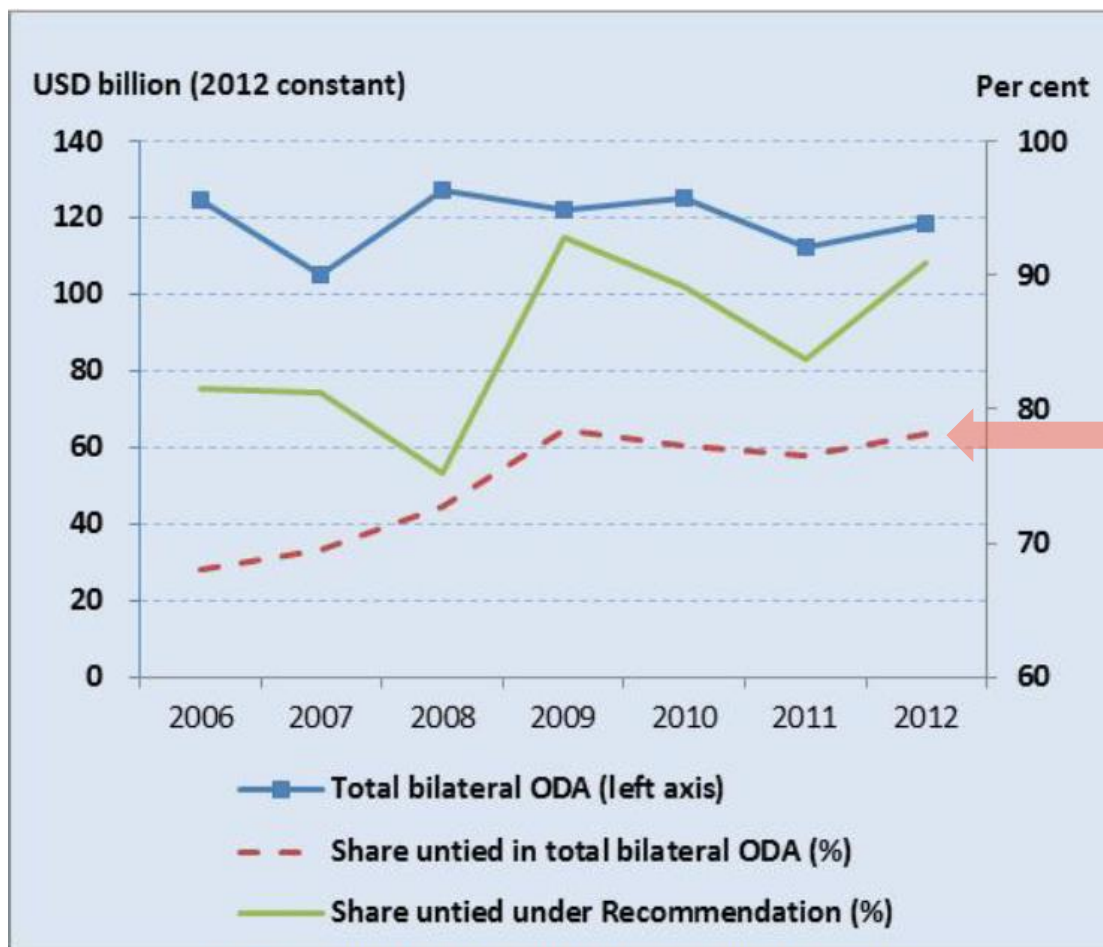
- ✓ Measure **progress** in untying aid by bilateral providers.

- **Measurement**

- ✓ This indicator relies on the OECD DAC-agreed methodology to estimate the percentage of *untied aid*.
- ✓ **Bilateral providers** of development co-operation are the focus of the assessment.
- ✓ Estimates are drawn from the OECD-DAC Secretariat ongoing calculations.

INDICATOR 10 Current Status

- For total bilateral ODA, significant progress: from **24% (2006) to **78% (2012)****
- For the share going to LDCs, almost fully untied (*% under recommendation*)



78%
(2012)

Source OECD-DAC Creditor Reporting System (CRS)

Thank you

তোমাকে ধন্যবাদ

ありがとう

Gracias

Dankjewel

Asante

Merci

Hvala

مننه

Obrigado

شكرا

Salamat